



## Universités : Partiels à la maison, diplômes bradés ?



" Je tiens à être claire : les examens auront bien lieu ". La ministre de l'Enseignement supérieure et de la Recherche Frédérique Vidal l'affirmait coûte que coûte début mai : les étudiants ne seront pas exonérés d'examen, malgré le mouvement de protestation étudiant contre la loi ORE, qui empêche dans plusieurs universités la tenue des partiels (Limoges, Aix-Marseille, Paris VIII...).

A l'esprit de la ministre, le spectre de mai 1968, où le taux de réussite au bac, passé dans des conditions considérablement facilitées, avait progressé de 30%. "Un diplôme, ce n'est pas un morceau de papier, un diplôme a une valeur qu'il est impératif de préserver", s'est alarmée Frédéric Vidal en réponse aux étudiants contestataires qui réclament depuis le début de mobilisation, la "moyenne automatique" pour tous les étudiants à leurs partiels.

### QCM en ligne, devoirs maison...

15.000 sessions d'examens ont déjà eu lieu, soit les 2/3 prévues sur le territoire, mais certaines facultés comme Lyon II et Nanterre ont du renoncer à faire passer des examens en présentiel. Face aux blocages de ses sites, la direction de Lyon II a annoncé que l'évaluation du semestre de 20.000 étudiants (sur 28.000 au total) reposerait à la fois sur le contrôle continu (NDLR : notes obtenues au cours du semestre) et des devoirs à la maison. A Nanterre, où des manifestations ont empêché le déroulement des examens à Arcueil, les étudiants passeront 100 % de leurs partiels en ligne. A Montpellier, la direction de l'université Paul-Valéry a déjà organisé la dématérialisation des examens via la plateforme numérique Moodle, pour ses 15.000 étudiants. Il est demandé aux élèves de rendre à leurs professeurs des questionnaires et des dossiers par mail. L'université Paris-VIII, qui fait face à une forte mobilisation, devrait aussi opter pour cette stratégie.

Les solutions alternatives sont laissées à l'appréciation des départements. Le président de Nanterre a, lui, déjà indiqué les options envisagées : oraux, épreuves en lignes écrites et en temps limité, travaux à la maison, mini-mémoires ou encore QCM en ligne. Cela sera ensuite aux différents départements de déterminer le coefficient accordé aux examens dématérialisés.

### Des système anti-fraude

Mais que valent vraiment ces "partiels à la maison" et comment garantir que le diplôme et les examens obtenus auront la même valeur que l'année précédente? D'un point de vue réglementaire, quatre types d'examen sont considérés comme valides pour obtenir des crédits universitaires : les devoirs sur table, les oraux, les examens à distance et le contrôle continu. Mais en règle général, ce sont surtout le contrôle continu et les devoirs sur table qui sont pris en compte dans la moyenne générale, les examens à distance n'étant pratiqués que par extrême nécessité. Seule l'université de Caen expérimente depuis deux ans la télésurveillance à domicile d'examens. Dans ce cas précis, l'identité de l'étudiant a été vérifié ainsi que les conditions de déroulement de l'épreuve, grâce à une webcam.

En réalité, les procédés sont assez cadrés. Selon, Stéphane Amiard vice-président chargé du numérique et du patrimoine à l'université d'Angers interrogé par le site EducPros, de multiples critères permettent de repérer les étudiants fraudeurs. Ainsi les QCM en temps limité, les logiciels anti-plagiat, les taux de connexion aux plateformes sur lesquels les étudiants doivent s'identifier pour passer leurs examens sont autant de garde-fous qui permettent de limiter la triche.

Reste que jamais autant de partiels à distance n'ont été organisés de manière aussi massive. Les premières expériences, à Montpellier notamment, sont assez positives. "Faire passer des examens à distance, c'était innovant et pédagogiquement intéressant. Par exemple, la capsule où l'on peut s'enregistrer et poster ensuite sa vidéo comme une réponse à un sujet a séduit", a expliqué Patrick Gilli, président de l'université Paul-Valéry au Journal Midi Libre. Il n'exclut pas de renouveler l'expérience l'année prochaine, "dans des conditions plus sereines".

Assurément le taux de réussite aux partiels qui auront été organisés à distance cette année sera un chiffre surveillé de près par le ministère de l'Enseignement supérieur, qui pourrait le cas échéant, pousser ou non les universités à généraliser cette pratique, pour des raisons pratiques et financières.